

traducteur, auteur: quelle terminologie pour quelle(s) identité(s) dans les prologues des mises en prose?, pp. 277-293). L'A. réunit un ensemble de termes utilisés dans les paratextes, comprenant *composeur, facteur, escriptvain, (h)istorien, orateur, auteur/acteur/auteur et traducteur/traducteur*; ils témoignent chacun d'un rapport différent avec la matière en vers, plus orienté vers l'idée d'assemblage et arrangement pour *composeur*, de fabrication pour *facteur*, de construction de l'histoire avec une attention pour la véridicité pour *historien*; la fonction de poète exercée auprès du dédicataire est impliquée dans *orateur*, tandis que *escriptvain* se caractérise pour sa polysémie. Le rôle de passeur de texte d'une forme littéraire à l'autre est inscrit dans *traducteur*, tandis qu'une hésitation est encore présente chez les metteurs en prose pour assumer la fonction d'*auteur/acteur*.

En tournant l'attention vers l'époque de la Renaissance, l'article d'Aline SMEETERS (*Traductions humanistes du grec classique au latin classique: le cas de l'officine d'Oporinus (Bâle, 1542-1568)*, pp. 295-324) concerne l'intense activité de diffusion des classiques grecs et latins qui caractérisa les choix éditoriaux de Johannes Oporinus, telle qu'elle peut être reconstruite à travers le témoignage exceptionnel de la correspondance de Hyeronimus Wolf, traducteur d'Isocrate et Démosthène; l'échange épistolaire de ce *proletarius ludimagister* devenu traducteur par nécessité et par passion constitue une documentation très intéressante pour cerner les modalités de prise de contact avec les traducteurs, les rapports avec les intellectuels de l'époque, le profil de ceux qui furent chargés du travail de traduction, les choix de mise en page des textes.

Enfin, Jean BALSAMO (*Montaigne, les traducteurs de l'italien et les stratégies auctoriales dans la seconde moitié du XVI^e siècle*, pp. 325-342) se penche sur la notion «très aristocratique» (p. 328) d'auteur chez Montaigne qui, malgré le jugement sévère porté sur les traductions, se fait lui-même traducteur de la *Théologie naturelle* de Raymond Sebond et fonde sa pratique d'écriture sur une traduction dissimulée, utilisant le texte d'origine comme matière pour élaborer un discours nouveau. L'A. élargit ensuite la perspective pour montrer l'importance du rôle que la traduction de l'italien continue de jouer pour l'élaboration d'une prose d'art au XVI^e siècle; quant au statut du traducteur, l'analyse du sonnet liminaire de la mise en français des *Avvedimenti civili* de Giovanfrancesco Lottini, qui révèle en acrostiche le nom de Thomas Sébillet, montre ironiquement l'ambition d'écrivain du théoricien de la poésie. Le cas de François d'Amboise permet d'illustrer la stratégie des auteurs qui dissociaient leur activité de traducteur de leur œuvre originale en raison de la plus grande autorité dont celle-ci jouit. Ce dernier aspect explique l'attitude des traducteurs comme Pierre de Larivey et Gabriel Chappuy, qui s'attribuent la paternité du texte source.

[PAOLA CIFARELLI]

MARI BACQUIN, *Le "Théséus de Cologne" de Jean Servion – un cri au secours*, Lund, Lund University, 2017, «Études Romanes de Lund» 105, 219 pp.

Le 'cri au secours' évoqué dans le titre du volume est, selon l'Auteure, celui que le genevois Jean Servion inscrit au début de ses *Chroniques de Savoie* (1465) au nom du jeune duc Philippe de Bresse, fils de Louis I^{er} de Savoie et Anne de Lusignan, emprisonné par le roi Louis XI à cause du conflit avec ses parents et avec

la couronne de France. Servion ouvre ses *Chroniques* par la mise en prose (abrégée) de la chanson de geste anonyme du XIV^e siècle *Théséus de Cologne*; si l'intérêt littéraire de cette réécriture est plutôt faible, elle représente, avec ses deux pièces liminaires – le prologue et le «lay de Philippe» – un témoignage significatif d'un moment dramatique de l'histoire de la Savoie et de la «lutte idéologique et personnelle» de l'auteur (p. 16). C'est bien la raison pour laquelle M. Baquin a choisi d'étudier et d'éditer cette version de *Théséus*, même si le seul manuscrit connu des *Chroniques* (probablement autographe) a été perdu dans l'incendie de la Bibliothèque de Turin en 1904, et le texte ne nous est parvenu que dans deux transcriptions du XIX^e siècle: la première publiée dans les *Monumenta Historiae patriae* (t. I, 1840), la deuxième parue en 1879 en deux volumes par les soins de Frédéric-Emmanuel Bollati (les deux sont consultables sur archive.org).

Dans l'*Introduction* (pp. 15-101), après avoir situé l'œuvre historique de Servion dans le courant des chroniques familiales du XV^e siècle (il est le deuxième chroniqueur de la maison de Savoie, après Jean d'Orville et avant Perrinet du Pin), M. Baquin analyse l'adaptation de *Théséus de Cologne*, la seule parmi les nombreuses réécritures en prose de la chanson à en récupérer la matière à des fins politiques. Elle montre comment les changements introduits par l'auteur, concernant plusieurs aspects (le cadre spatio-temporel, la caractérisation des personnages, la fonction des épisodes-clés, tels la guérison miraculeuse du jeune héros bossu et le subterfuge de l'aigle d'or), sacrifient la 'tension narrative' du récit originaire à l'exigence de transmettre une «image flatteuse [...] des prétendus ancêtres de la famille» (p. 46). La spécialiste reconstruit ensuite le contexte historique dans lequel est immergé Jean Servion lors de la conception de ses *Chroniques*, dans un moment de grave crise de la maison de Savoie. La lecture critique du prologue et du «lay de Philippe» (véritable «lieu de discours à tonalité politique», p. 61) permet d'identifier dans le fils rebelle le destinataire des *Chroniques* et de préciser la position de Servion plaidant la cause du jeune duc et cherchant, en même temps, à réconcilier la famille ducale. Le même souci de rappeler son dévouement à son seigneur se lit dans sa réécriture de *Théséus*, où le rapport d'amitié entre le jeune prince et son tuteur (un personnage absent des autres versions) pourrait figurer la relation entre Servion et Philippe de Bresse, alors que la représentation «des ancêtres imaginaires exemplairement bons et compréhensifs» (p. 69), dont le chroniqueur voudrait retrouver les vertus dans la famille ducale, transmet un message de paix aux membres de la maison de Savoie.

Dans la dernière partie de l'*Introduction*, consacrée à «La matérialité du texte», M. Baquin confronte les éditions des *Monumenta Historiae patriae* et de Bollati, toutes les deux basées sur le manuscrit de Turin (une autre copie des *Chroniques*, richement enluminée, aurait existé selon le témoignage de Léon Ménabréa, mais elle n'a pas été localisée). Grâce à la reproduction, dans l'édition de Bollati, de huit illustrations de *Théséus de Cologne* et des titres de chapitre qui les accompagnent, la spécialiste a pu constater la plus grande fidélité au manuscrit de cette transcription, qui est aussi «plus variée au niveau des graphies et plus précise en ce qui concerne la compréhension du texte» (p. 83); tout en la reproduisant, elle n'hésite pas à adapter le texte aux conventions graphiques modernes et à intervenir lorsqu'une correction s'avère nécessaire (bien que cela ne soit pas explicité, la ponctuation aussi a été modi-

fiée). Le choix, qui peut nous laisser perplexes, de présenter dans l'apparat critique toutes les variantes de la transcription publiée dans les *Monumenta*, y compris les divergences purement graphiques et le différent découpage des mots agglutinés, dérive de la constatation «qu'il est difficile, voire impossible dans la plupart des cas, de savoir quelles étaient les graphies originales et que les formes communiquées par les éditions représentent aussi une source de renseignements en elles-mêmes» (p. 85). L'étude de la langue prend en considération les traits les plus fréquemment attestés et qui ont donc plus de probabilités d'avoir effectivement figuré dans le manuscrit. Vu la provenance genevoise de l'auteur, M. Baquin signale, outre les régionalismes *busser* et *tabusser* («tabussa et bu[ç]a à l'uis», p. 159), des faits linguistiques qui pourraient être considérés comme caractéristiques du dialecte de la région savoyarde: par exemple, l'alternance *-er- / -ar-*, notamment dans la troisième personne plurielle du passé simple (p. 87: *acollerent, allerent ... / s'abillarent, appellarent ...*); la fermeture en *-i-* de *-e-* initial atone suivi de *n* palatal (p. 87: *signeur, monsigneur ...*); des graphies telles que *prumier, prumierement* «qu'on reconnaît comme une forme en ancien provençal» (p. 88). Cependant, il s'agit de formes bien représentées en moyen français, et les ouvrages de référence cités par la spécialiste (Pope, Fouché) situent ces phénomènes plutôt dans les régions nord-orientales du domaine d'oïl. *Prumier* est bien attesté dans le *GPSR* (*Glossaire des patois de la Suisse romande*, ne figurant pas dans la Bibliographie), mais une recherche 'plein texte' dans le *DMF* montre que les formes *prumier, prumierement* apparaissent fréquemment aussi dans des manuscrits picards; et ce n'est pas le seul cas: je cite au moins la forme du présent du subjonctif en *-ge doÿge* (3 occurrences), fréquente dans les *scriptae* de l'Ouest et en Normandie, ainsi que dans les textes picards (Gossen § 80), mais bien attestée aussi dans le *GPSR* (16 occurrences). La question du caractère régional de la langue du *Théséus* reste donc ouverte. Le paragraphe final, consacré aux «Points lexicaux», après avoir explicité les critères de sélection à la base du Glossaire (mots rares, mots qui soulevaient des problèmes d'interprétation ou dont la compréhension pourrait poser difficulté), s'arrête sur quelques attestations intéressantes, constituant parfois des hapax, comme *canaesiere* 'moyen de transport fait comme une corbeille', glosé par Servion même: «qui estoit faite come une courbille enpeege» (prob. 'enduit de poix', pp. 98-99); *dorque*, dont le sens est précisé par le contexte: «la eust apparelié une dorque en maniere de une litiere a hommes» (p. 99), ou *capitre* 'tapis ou coussin sur lequel on s'assoit' (*ibidem*).

L'édition du *Théséus* occupe les pages 103-186. La transcription a été exécutée soigneusement. Quelques observations au fil du texte: aux vv. 16-17 du lay de Philippe: «Ung boyteuz tu [Infortune] faiz aller droit, / Et ung droit cloup questre ne doit.», il fallait transcrire *qu'estre ne doit*, et ne pas supprimer la virgule qui précède la proposition dans l'édition Bollati. Il faut donc éliminer du glossaire l'entrée fantôme *questre v.* «recueillir, collecter de l'argent (en particulier pour des œuvres charitables)». À la page 150, dans «*letus sicut Hector* [...] C'est a dire [...] joyeux comme Estour», l'erreur de Bollati (ou du manuscrit) *Estour* pour *Estour* n'est ni corrigée ni signalée dans l'apparat; je n'ai pas trouvé d'autres attestations de cette locution (cf. Hassell H20 'Fort comme Hector', H21 'Hardi comme H', H22 'Preux (vaillant) comme H').

Le Glossaire est assez riche (pp. 187-212), mais, malheureusement, les entrées ne sont suivies d'aucun renvoi au texte, ce qui rend difficile toute vérification.

On aurait pu y ajouter *janguillier* «bavarder» (p. 117). Pour *avanturier*, la définition «audacieux, quelqu'un qui s'expose au risque» ne me semble pas convenir au contexte: Théséus arrive à Constantinople avec sa *compagnie* sur deux caravaques hollandaises, déguisé en marchand de bijoux; dans les deux occurrences où il se présente: «je suis ung avanturier marchand de joyaux» (p. 142) et «Je suis avanturier et se j'ay aucune chose qui plaise a l'empereur et a ma dame sa fillie, au nom de Dieu soit.» (p. 144), le substantif *avanturier* désigne plutôt un marchand voyageur qui fait du commerce maritime (*avanturier marchand* évoque les *Merchant Adventurers* de la Compagnie londonienne constituée depuis le XIV^e siècle qui contrastait au XV^e siècle, avec les Hollandais, le monopole des Hanséatiques). Cette acception ne figure pas dans l'article *avanturier* du *DMF*; le *FEW*, 24, 192b, enregistre 'marchand ambulant' pour l'ancien provençal *avanturier*.

Le texte n'est pas riche en proverbes: on peut quand même signaler «Cil ne fust pas prince sans letre, que dit Ozie, asnes coronnés» (p. 117; cf. Hassell R62) et «bonté se passe bien sans beaulté, mais beaulté ne vaut guieres sans bonté» (p. 119; Hassell B36), repris à la p. 127 sous la forme «beauté sans bonté n'est chose valliabile».

La Bibliographie occupe les pp. 213-219; un index des noms propres aurait utilement complété ce beau travail qui a le mérite de rendre accessible dans une édition moderne un texte intéressant sous plusieurs points de vue: historique, littéraire et linguistique.

[BARBARA FERRARI]

MARIE-ANTOINETTE ALAMENCIAC, *L'injure sans l'insulte: la rhétorique de l'oblique dans les "Quinze joies de mariage"*, in *L'insulte et l'injure*, "Questes" 41, 2019, pp. 29-43.

Dans cet article en trois volets, M.-A. A. aborde la question de l'injure dans les *Quinze joies de mariage*, recueil qui se prêterait bien à des affrontements verbaux explicites entre les époux. De fait, il n'en est rien: la femme, seule maîtresse du langage vis-à-vis d'un mari passif et entièrement dompté, ne l'insulte jamais ouvertement; elle utilise plutôt sa parole «pour nuire» (premier paragraphe). Cette sorte d'injure «oblique», qui ne repose que sur l'implicite, lui permet toutefois de «dominer» (deuxième paragraphe). Il est alors légitime de s'interroger sur la position de l'auteur (troisième paragraphe): sa vision de clerc lui permet de porter sur le mariage un regard extérieur et de présenter un monde carnavalesque, où les rôles masculin et féminin sont finalement inversés.

[MARIA COLOMBO TIMELLI]

ANH THY NGUYEN, *Une mythisation littéraire de l'Ordre de la Toison d'or? Une étude dans quelques chroniques et mémoires bourguignons du XV^e siècle, in *Autour de la Toison d'Or. Ordres de chevalerie et confréries nobles aux XIV^e-XV^e siècles*, "Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)" 59, 2019, pp. 151-169.*

Produit de l'imaginaire bourguignon du XV^e siècle, le mythe de la Toison d'or trouve un ancrage dans les chroniques et mémoires rédigés dans le milieu ducal sous Philippe le Bon et ses successeurs: c'est sur ce